VILLE DU BLANC-MESNIL

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL

DU JEUDI 3 OCTOBRE 2019

Salle Joseph MIRGON (Annexe à la convocation du 27 septembre 2019)

- 1. Approbation et autorisation de signature du contrat local de santé 2019-2022 de la ville du Blanc-Mesnil.
- 2. Convention de partenariat entre le pôle de ressources en éducation thérapeutique du patient Ile-de-France et la Ville du Blanc-Mesnil.
- 3. Amélioration qualitative de l'éducation thérapeutique des patients diabétiques par le développement de partenariats.
- 4. Compte de gestion du budget annexe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Exercice 2018 Retrait de la délibération n°2019-04-07.
- 5. Compte administratif du budget annexe du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Exercice 2018 Retrait de la délibération n°2019-04-08.
- 6. Compte de gestion du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) Exercice 2018- Retrait de la délibération n°2019-04-11.
- 7. Compte administratif du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) Exercice 2018 Retrait de la délibération n°2019-04-12.
- 8. Clôture du service solidarité au 31 décembre 2019.
- 9. Clôture du budget annexe du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) au 31 décembre 2019.
- 10. Budget du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) Budget Primitif 2020.
- 11. Budget du centre de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) Budget Primitif 2020.
- 12. Admissions en non-valeur et créances éteintes pour l'exercice 2019.
- 13. Remise gracieuse totale de la dette de madame Elsa Delplace, victime de l'attentat du Bataclan.
- 14. Budget principal de la ville Fixation du montant du fonds de compensation des charges territoriales (FCCT) pour l'année 2019.
- 15. Garantie d'emprunt au profit de Seine-Saint-Denis Habitat pour la construction de 27 logements PLS Bât E1, voie nouvelle Casanova.
- 16. Choix du mode de gestion d'un établissement d'accueil du jeune enfant et classement sans suite de la procédure de délégation de service public relatif à l'exploitation de la crèche Rosenberg.

- 17. Approbation de l'acquisition du lot 2 de la copropriété sise 12, rue Paul Legarrois, parcelle cadastrée section AV 830 appartenant à monsieur et madame Pestana.
- 18. Approbation de l'acquisition dans le cadre de l'emplacement réservé communal n°1 de la parcelle sise 119, avenue Henri Barbusse, cadastrée section AX 671, appartenant aux copropriétaires du 119, avenue Henri Barbusse.
- 19. Projet urbain 171, avenue Paul Vaillant Couturier Cession de la parcelle AO373.
- 20. Cession de la parcelle cadastrée section AV 902 sise 7, avenue de l'Espérance à mesdames Gordana et Snezana SOFIJANOVIC.
- 21. Avenant n°13 et convention tripartite à la convention de concession d'aménagement de la zone d'activités de la Molette entre l'EPT Paris Terres d'Envol, la Ville et Sequano Aménagement.
- 22. Avis sur le projet de révision du PLU de Dugny arrêté par la délibération du Conseil de territoire de l'établissement public territorial Paris Terres d'Envol du 24 juin 2019.
- 23. Demande de subvention au titre de la dotation politique de la ville (DPV) Signature de la convention Année 2019.
- 24. Demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) Signature de la convention Année 2019.
- 25. Modification du tableau des effectifs.
- 26. Attribution d'une subvention de fonctionnement aux amicales de locataires.
- 27. Signature avec la Caisse d'allocations familiales de Seine-Saint-Denis d'avenants aux conventions d'objectifs et de financement pour les établissements d'accueil du jeune enfant.
- 28. Tarification du salon de l'immobilier neuf.
- 29. Modification et création de nouveaux tarifs pour les ateliers et la mise en place de nouveaux moyens de paiement applicables au Deux Pièces Cuisine.
- 30. Mise à jour de la délégation accordée au Maire en application de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Le Blanc-Mesnil, le 27 septembre 2019

Thierry MEIGNEN, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France